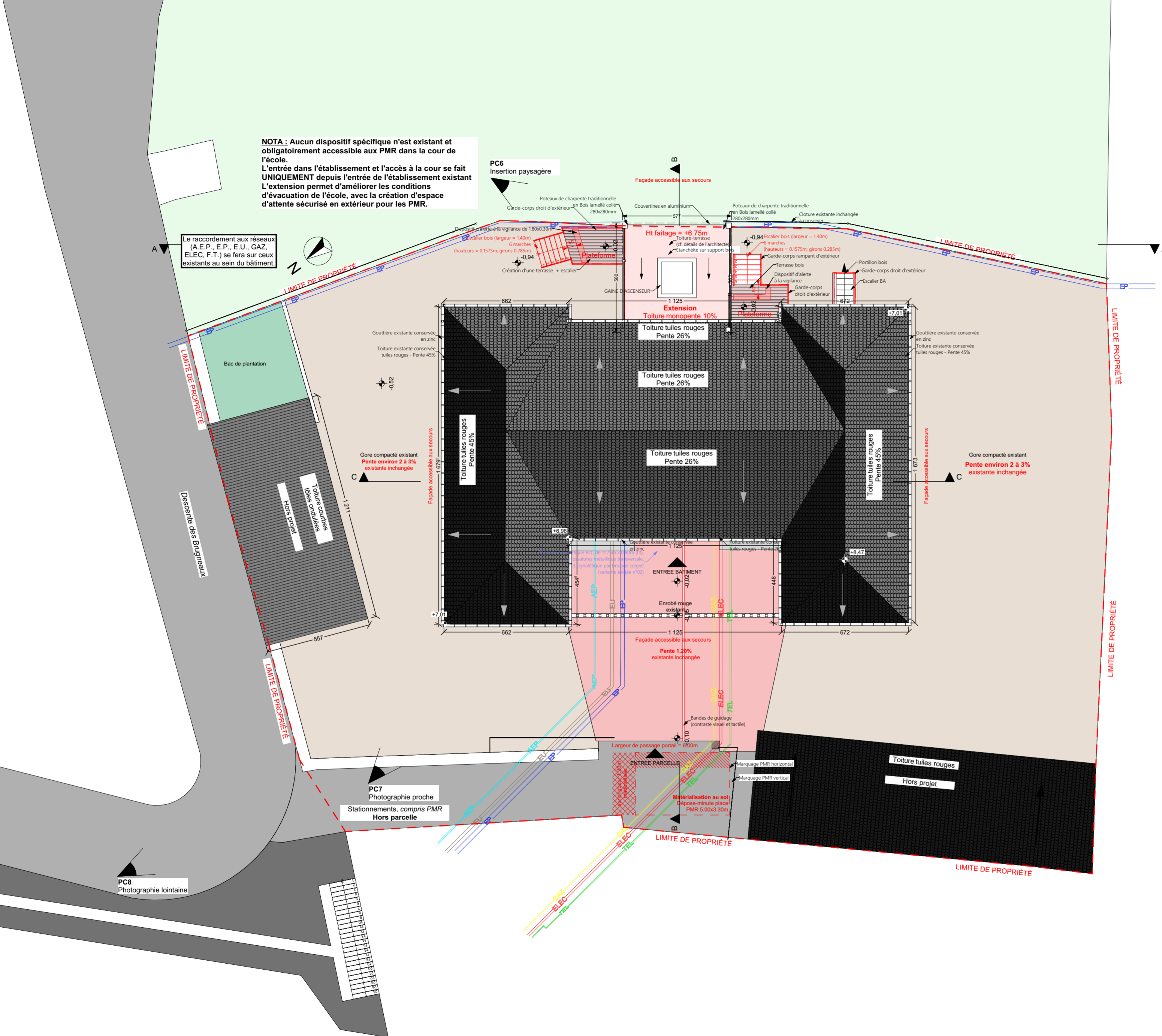


NOTA: Aucun dispositif spécifique n'est existant et obligatoirement accessible aux PMR dans la cour de l'école.
L'entrée dans l'établissement et l'accès à la cour se fait **UNIQUEMENT** depuis l'entrée de l'établissement existant.
L'extension permet d'améliorer les conditions d'évacuation de l'école, avec la création d'espace d'attente sécurisé en extérieur pour les PMR.

Le raccordement aux réseaux (A.E.P., E.P., E.U., GAZ, ELEC, F.T.) se fera sur ceux existants au sein du bâtiment



Projet

SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

Rénovation d'une école élémentaire

Site

Descente des Brugneaux
SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

Maître d'ouvrage

M. Frédérique CHONIER
Mairie de Saint-Rémy-sur-Durolle
13 rue de l'Hôtel de ville
63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

Phase

PC/AT modificatif

N° Affaire: **2018-065** Plan n°: **3.3**

Nom du plan

Plan de Masse - Projet

Edité le

17/02/2021

Echelle

1:150

Dessiné par

M. PROUHET Jordy

Modifications

Morpho
architectes

10 Avenue de Virlogeux
63200 RIOM
04 73 67 08 95
contact@morpho.archi

François Poutier Architecte d.p.l.g.
Benoît Meunier Architecte h.m.o.n.p.

OA Inscrits à l'Ordre des architectes

L'architecte reste propriétaire de ses oeuvres conformément aux articles L1111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Il est interdit de se servir des plans de l'architecte en phase permis de construire ou antérieur comme plan de construction. Avant exécution, les entreprises sont tenues de vérifier les cotes de ce plan, d'informer l'architecte de toutes modifications s'y rapportant.